

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2021 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : Mr David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1^{er} adjoint), Mr Patrick Charles (conseiller municipal), Mr Guillaume Chavaren (2^{ème} adjoint), Mr Pierre Henri Decombe (conseiller municipal), Mme Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint), Mr André Derory (conseiller délégué), Mr Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), Mr Stéphane Guerreau (conseiller municipal), Mme Monique Rondel (conseillère municipale).

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane Guerreau

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

1) DEVENIR DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie de la Loire a fait part de sa volonté de fermer son site de Saint Georges en Couzan. Il faut rappeler que ce site est actuellement utilisé exclusivement comme logement pour certains gendarmes. Les raisons motivant une telle proposition sont les suivantes :

- Le bâtiment serait vétuste et il existerait un désaccord avec le propriétaire empêchant sa rénovation :
- Le taux de délinquance sur le territoire est très faible

En contrepartie, la gendarmerie propose la mise ne place d'une permanence (présence de 2 gendarmes a minima 2 fois par mois).

Concernant la première raison évoquée, il semblerait que la position du propriétaire ne soit pas exactement celle décrite. Concernant le second élément, le conseil municipal précise que la gendarmerie détient également d'une mission de prévention. Enfin le conseil municipal n'a aucune certitude sur la durée de la permanence proposée.

DECISION : *Devant le manque de clarté sur ce dossier, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat et sollicite une rencontre avec tous les protagonistes.*

2) SUITE DU PROJET EOLIEN.

Suite à la sollicitation de Loire Forez concernant le projet éolien, le conseil municipal doit nommer deux représentants devant participer au comité de pilotage mis en place. Pour rappel ce comité est notamment composé de représentants des différentes communes qui seraient impactées par le projet.

DECISION : *David BUISSON et André DERORY sont nommés membre du comité de pilotage.*

3) PRESENTATION ENVELOPPE DE SOLIDARITE CD42.

Monsieur le maire présente une dépense communale de 16108,50 HT.

DECISION : *Pour l'aider dans la réalisation de ses différents projets, le conseil municipal sollicite une aide du conseil départementale pour l'enveloppe de solidarité CD 42*

4) POINT PROJET TERRAIN DE JEUX.

Une présentation de l'avancée des travaux relatifs à l'aménagement du terrain de jeux est réalisée à l'ensemble des membres du conseil municipal. De plus, monsieur le maire présente les premiers financements acquis pour la réalisation de ce projet :

- DETR : 18500 euros
- Conseil départementale : 38302 euros
- Région : 45000 euros

5) PRESENTATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE.

Madame Lucie DESCHAMPS (adjoint en charge de la gestion du cimetière) présente le projet du nouveau règlement du cimetière. Ce dernier prévoit notamment la vente des concessions pour 15 ans et 30 ans pour les tarifs respectifs de 30 euros le m² et 75 euros le m². Concernant le columbarium, le règlement prévoit la vente d'un emplacement pour 15 ans à hauteur de 500 euros et pour 30 à hauteur de 1200 euros.

DECISION : *Le règlement est approuvé à l'unanimité. De plus le conseil municipal étudie la création d'un jardin des souvenirs.*

6) ELU REFERENT AU COMITE DE SUIVI DES CHEMINS DE RANDONNEE.

Il est nécessaire de nommer un élu référent au comité de suivi Loire Forez des chemins de randonnée.

DECISION : *En tant qu'adjoint en charge du tourisme, Madame Lucie DESCHAMPS est nommée à l'unanimité.*

7) REFECTION DU MONUMENT AU MORT.

Un premier a été présenté au conseil municipal. Il comprend le brossage, la peinture, mais pas la location de la nacelle. Un autre devis sera demandé à Monsieur Patrick VIRICEL pour obtenir un comparatif

8) PROJET REGION : « ABRI VOYAGEUR CHALET ».

La région propose l'installation d'un chalet voyageur financée a 100 %.

DECISION : *Le conseil municipal valide la proposition, le lieu d'implantation sera déterminé ultérieurement.*

9) REFECTION DU CHEMIN DE DAVOISSENNE.

Monsieur le maire présente une rénovation du chemin de Davoissene qui devait être financée par une coupe de bois. Un devis de 4589 euros HT a été proposé par l'entreprise Chazelle TP (Saint George en Couzan) et les cailloux seront fournis par la commune.

DECISION : *Le conseil municipal approuve cette rénovation*

10) POINT DES COMMISSIONS PARTICIPATIVES.

L'ensemble des pilotes présentent le premier bilan des travaux entrepris par toutes les commissions participatives communales. Monsieur le maire souligne le succès de cette méthode de travail et encourage les élus à poursuivre leurs projets avec le même dynamisme sur l'année 2021.

11) PLANTATION BOIS AU SEIN DE LA PARCELLE COMMUNALE.

La commune est propriétaire d'une parcelle de bois de 1Ha 850. Monsieur le maire propose que cette parcelle soit entretenu/ exploitée.

DECISION : *Le conseil municipal missionne messieurs Patrick Charles et Serge Marcoux à la réalisation de ce chantier.*

12) QUESTIONS DIVERSES :

12.1. ECHANGES SUR LE PLUI.

Le vice-président de Loire Forez en charge de l'urbanisme a rencontré monsieur le maire et l'adjoint en charge de l'urbanisme (Lucie Deschamps). Un retour de cette rencontre est réalisé aux conseillers municipaux

12.2. LOTISSEMENT PRIVE.

Monsieur le maire évoque un projet de réalisation d'un lotissement privé par un particulier sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

